



Le programme annuel de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail



Que prévoit le décret du 20 novembre 2020 ?

L'article 71 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 mentionne que le président de la formation spécialisée du comité soumet pour avis à celle-ci un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs en sont donnés en annexe à ce programme.

Quelques bons réflexes

La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention.

Comment réaliser un programme de prévention ?

Un programme annuel de prévention, respecte une certaine chronologie. Il se base d'une part, sur les conclusions du document unique d'évaluation des risques professionnels qui est réalisé en année N et propose des actions pour l'année N+1 et d'autre part, sur les informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique.

Sur la forme

Il n'existe aucun modèle officiel ou obligatoire pour réaliser le PAPRI Pact. Mais certains éléments doivent obligatoirement y figurer pour respecter sa fonction. Il doit impérativement contenir :

- les actions de prévention ;
- les objectifs de ses actions ;
- le planning de leur mise en œuvre ;
- les référents chargés de leur mise en œuvre ;
- le budget nécessaire à leur mise en œuvre.

Les types d'actions dans le PAPRI Pact

Classiquement, 3 types d'actions sont présentées dans un PAPRI Pact :

- **les actions techniques** : il s'agit d'opérations de conception ou de maintenance, des aménagements et des équipements mis en place pour réduire les facteurs de risques ;
- **les actions humaines** : il s'agit des compétences, des formations et de l'implication dans la prévention mises en œuvre dans l'entreprise pour assurer l'application des actions du programme ;
- **les actions structurelles** : il s'agit de l'organisation, des procédures et des méthodes de management utilisées pour la mise en œuvre du programme.

Quelques bons réflexes

Le PAPRI Pact se présentera sous la forme d'abord de l'ensemble des actions proposées, puis des actions retenues, celles qui sont priorisées pour plus tard et celles qui sont rejetées avec les motifs du rejet.

Le PAPRI Pact servira de pilier à la politique santé, sécurité et des conditions de travail.

À noter : pour élaborer et mettre à jour le PAPRI Pact, le président et les élus peuvent avoir le soutien des agents de prévention et notamment des référents SST des DHRAS.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Un exemple de PAPRI Pact

| Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et de l'Amélioration des conditions de travail | | | | | | | |
|--|--|--------|----------------------|------------------------|-------------------|---|--|
| | ACTIONS - OBJECTIFS | Budget | Calendrier indicatif | Conditions d'exécution | Pilotes | Indicateurs de réalisation | Observations/lien DUERP |
| Axe formation et sensibilisation du personnel | | | | | | | |
| Exemple | 2023- Action 03 : Maintenir et développer des dispositifs d'informations et de formation à la prévention des RPS (perception des situations de stress, d'alerte, d'écoute et d'aide à l'accompagnement des situations de travail individuelles ou/et collectives difficiles) à destination des encadrement, en favorisant en priorité les personnes adhérents. | 15 K€ | 2023 | SRH | Service formation | Nombre de personnes formées Bilan satisfaction des stagiaires sur la formation | Le rôle des AP est de mobiliser les CDS afin que leurs personnels soient sensibilisés sur les RPS pour anticiper et gérer les situations sensibles |